



## Assemblée des États Parties

Distr.: générale  
28 juillet 2010

FRANÇAIS  
Original: anglais

### Neuvième session

New York, 6-10 décembre 2010

## Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

1. En application de la résolution ICC-ASP/1/Res.6<sup>1</sup> et de la règle 76 du Règlement du Fonds au profit des victimes<sup>2</sup>, le Conseil de direction soumet le présent rapport à l'Assemblée des États Parties. Ce rapport donne un aperçu des réalisations du Fonds au profit des victimes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010, et contient des informations et un compte rendu des résultats obtenus dans les domaines d'activité du Fonds. Il résume également la situation financière du Fonds ainsi que le projet de budget du Secrétariat du Conseil de direction du Fonds pour 2011.

### I. Activités et projets

2. Le Fonds a un double mandat: 1) administrer les réparations que la personne condamnée a été condamnée à verser sur ordre de la Cour,<sup>3</sup> et 2) utiliser d'autres ressources au profit des victimes, sous réserve des dispositions de l'article 79 du Statut de Rome.<sup>4</sup> Dans l'accomplissement de ce double mandat, le Fonds fournit un appui aux victimes d'actes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002.<sup>5</sup>

3. Pendant la période qui s'est écoulée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 juin 2010, le Fonds a fourni un appui direct à près de 60 000 victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale, sous forme de services de réadaptation physique et psychologique et d'un soutien matériel.<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Le paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 prévoit que: "Le Conseil de direction fera chaque année rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et projets du Fonds et portera à sa connaissance toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles aient été acceptées ou refusées."

<sup>2</sup> La règle 76 du Règlement du Fonds au profit des victimes dispose que le Conseil "soumet un rapport annuel écrit sur les activités du Fonds au Comité du budget et des finances et au Commissaire aux comptes, ainsi qu'à l'Assemblée des États Parties, par l'entremise de son Président."

<sup>3</sup> Paragraphes 2, 3 et 4 de la Règle 98 du Règlement de procédure et de preuve.

<sup>4</sup> Paragraphe 5 de la Règle 98 du Règlement de procédure et de preuve. Pour plus amples informations sur le fondement juridique de la création du Fonds, voir à l'adresse: <http://trustfundforvictims.org/legal-basis>.

<sup>5</sup> Tels que définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome.

<sup>6</sup> La plupart des nouveaux bénéficiaires sont desservis dans le cadre des projets de consolidation de la paix, par exemple des enfants, qui participent aux ateliers de règlement des conflits; un autre exemple étant celui des dirigeants communautaires auxquels est dispensée une formation concernant les droits des victimes de violences sexuelles et/ou sexistes.

4. Le Fonds appuie trois catégories de programmes d'assistance:
- a) *Réadaptation physique*, y compris chirurgie en général, chirurgie réparatrice, extraction de balles et de fragments d'obus, prothèses et appareils orthopédiques, orientation vers des services comme réparation de fistules, dépistage du VIH et du sida et traitement, soins et soutien des personnes vivant avec le VIH/sida;
  - b) *Réadaptation psychologique*, y compris conseils individuels et en groupe aux victimes de traumatismes; organisation de chorales et de troupes de danse et de théâtre afin de promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation; ateliers de sensibilisation des communautés et diffusion de programmes de radio consacrés aux droits des victimes; organisation de réunions d'information et de réunions communautaires à grande échelle; et
  - c) *Soutien matériel*, sous forme de logement en lieu sûr, de formation professionnelle, de programmes de réinsertion sociale, de programmes de microcrédit, de subventions pour frais d'études et de programmes accélérés d'alphabetisation.
5. S'agissant des réparations, le Fonds a intensifié ses consultations avec les Chambres et les sections de la Cour qui s'occupent des victimes pour commencer à analyser le cadre juridique et opérationnel à l'intérieur duquel le Fonds commencera à verser des réparations.

## A. Résultats du programme et enseignements

6. Le Secrétariat a continué de collaborer avec les organisations non gouvernementales internationales, les organisations communautaires locales, les groupes de victimes, les associations féminines et les associations confessionnelles ayant leurs racines dans les communautés locales. Les projets ont continué de mettre l'accent sur la participation des victimes à la planification des programmes, sur la durabilité des initiatives communautaires, sur la transparence et le ciblage des subventions et sur l'accès à une assistance des demandeurs qui n'ont par le passé jamais eu accès à des services de réadaptation. L'on a également continué d'axer les projets sur la vulnérabilité spéciale des filles et des femmes et sur le renforcement des capacités des organisations associées.
7. En outre, le Fonds a continué de s'attacher à intégrer une perspective sexospécifique à tous ses programmes. Le ciblage des victimes de violences sexuelles et sexistes et l'intégration d'une perspective sexospécifique sont pour le Fonds deux principaux moyens de mener à bien sa mission, qui est de réparer les dommages résultant de la commission de crimes relevant de la compétence de la Cour. Le Fonds s'est employé à dispenser une formation aux partenaires locaux et à renforcer leur capacité dans ce domaine.
8. Le Fonds appuie actuellement 18 programmes visant à aider des organismes associés à intégrer une perspective sexospécifique à leurs propres activités. Six de ces organismes associés réalisent neuf projets spécifiquement axés sur les victimes de violences sexuelles ou sexistes (VSS). En outre, il a été mis en route en République démocratique du Congo trois projets approuvés (deux projets dans le Sud Kivu axés sur les violences sexuelles et un dans la région d'Ituri, axé sur la consolidation de la paix et la réconciliation, avec une association plus directe des femmes locales).
9. Les tableaux ci-après illustrent le nombre de bénéficiaires directs et de victimes desservis par le Fonds pendant la période considérée. Ces informations sont ventilées par projets selon qu'ils sont financés par des contributions à utilisation spécifique ou non spécifique pour l'appui aux bénéficiaires et aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

**Tableau 1: Projets de caractère général: nombre estimatif de bénéficiaires directs et de victimes**

Bénéficiaires directs/victimes	Nord de l'Ouganda		RDC		Nombre total de bénéficiaires/victimes
	Identifiés avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Identifiés après le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Identifiés avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Identifiés après le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	
Enfants et jeunes <sup>a)</sup>	250	-	1 450	12 200	<b>13 900</b>
Victimes de traumatismes physiques <sup>b)</sup>	870	130	-	-	<b>1 000</b>
Autres victimes de guerre <sup>c)</sup>	4 000	720	600	-	<b>5 320</b>
Agents communautaires de consolidation de la paix <sup>d)</sup>	370	-	19 900	450	<b>20 720</b>
Anciens enfants soldats	250	-	400	-	<b>650</b>

<sup>a)</sup> Enfants rendus vulnérables par la guerre (par exemple orphelins) et enfants participant aux efforts de consolidation de la paix.

<sup>b)</sup> Victimes de mutilations, amputées, victimes blessées par des balles non extraites, etc.

<sup>c)</sup> Veuves, veufs, familles d'accueil d'orphelins victimes de massacres, adultes victimes d'enlèvements.

<sup>d)</sup> Dirigeants communautaires traditionnels et autres formés à la consolidation de la paix et à la réconciliation.

**Tableau 2: Projets axés sur les victimes de violences sexuelles et sexistes: nombre estimatif de bénéficiaires directs et de victimes**

Bénéficiaires directs/victimes	Nord de l'Ouganda		RDC		Nombre total de bénéficiaires/victimes
	Identifiés avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Identifiés après le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Identifiés avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Identifiés après le 1 <sup>er</sup> juillet 2009	
Victimes de VSS <sup>a)</sup>	550	630	1 050	1 750	<b>3 980</b>
Enfants victimes de VSS <sup>b)</sup>	-	-	700	40	<b>740</b>
Enfants sensibilisés aux VSS <sup>c)</sup>	-	300	-	-	<b>300</b>
Agents communautaires de consolidation de la paix <sup>d)</sup>	8 300	3 600	-	475	<b>12 375</b>
Anciens enfants soldats <sup>e)</sup>	-	-	400	-	<b>400</b>

<sup>a)</sup> Victimes de viols qui reçoivent des conseils et un appui matériel; adolescentes qui ont été enlevées et ont accouché pendant la captivité; et victimes de violences sexuelles recevant des services de conseils et de protection d'urgence.

<sup>b)</sup> Enfants de femmes qui ont été violées et d'adolescentes ayant accouché en captivité.

<sup>c)</sup> Enfants qui suivent des programmes de sports et de théâtre dans les centres établis pour dispenser aux enfants des cours appropriés à leur âge concernant les violences sexuelles et sexistes et les droits des femmes et des filles.

<sup>d)</sup> Dirigeants traditionnels, dirigeants politiques et participants aux ateliers communautaires de sensibilisation, qui sont ainsi familiarisés avec les droits des victimes de viols et des questions liées aux violences sexuelles et sexistes au sein de la collectivité.

<sup>e)</sup> Anciens soldats et enfants rendus vulnérables par la guerre, pour lesquels le Gouvernement néerlandais a financé une partie du projet TFV/DRC/2007/R2/030.

10. La plupart des bénéficiaires et des victimes reçoivent en même temps des services de réadaptation physique et psychologique et/ou un appui matériel. Parmi certaines des réalisations récentes les plus notables, il y a lieu de signaler les suivantes:

*a) Réadaptation physique*

Le Fonds a continué de fournir un appui à la Fondation AVSI, qui administre le Centre GROW, à Gulu, dans le nord de l'Ouganda. Le Centre GROW distribue des prothèses et offre des traitements de réadaptation physique aux victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui relèvent de la compétence de la Cour, dont mutilés, amputés, victimes dont doivent être extraits des balles ou des fragments d'obus, etc. Trois

des autres partenaires du Fonds en Ouganda – Interplast Holland, le Centre de réadaptation Freidis et AYINET Ouganda – ont également fourni des services de réadaptation physique par le biais de deux hôpitaux et d'un centre de réadaptation à Lira et à Kitgum. Ces hôpitaux et ce centre ont notamment fourni des services de chirurgie spécialisée, comme chirurgie réparatrice et remplacement de hanche, aux victimes de guerre, fréquemment restées plusieurs années sans traitement.

*b) Réadaptation psychologique*

Tous les projets du Fonds ont comporté un élément de réadaptation psychologique, sous forme de conseils individuels ou en groupe aux victimes de traumatismes, afin de compléter ainsi les autres activités et de promouvoir une réadaptation globale des victimes. En septembre 2009, par exemple, le Fonds a entrepris en collaboration avec le Centre pour les victimes de la torture (CVT) un projet visant à former un certain nombre de ses partenaires aux conseils aux victimes de traumatismes. Les victimes de guerre souffrent de stress post-traumatique, de dépression, d'anxiété, de troubles comportementaux et d'autres symptômes fréquemment invisibles pour le profane. Le CVT collabore avec les organisations locales pour dispenser une formation certifiée aux méthodes de conseils aux partenaires locaux afin que ceux-ci les intègrent à leurs méthodes existantes. Plusieurs partenaires ont également recours à des programmes "Musique, danse et théâtre" (MDT) comme forme d'appui psychologique, dans la mesure où de tels programmes, en rassemblant les membres de la communauté, leur permettent d'exprimer les souffrances qu'ils ont subies et de contribuer à panser les blessures de la société.

*c) Appui matériel*

La plupart des projets du Fonds comportent également un appui matériel, par exemple sous forme de distributions d'outils pour faciliter la réinsertion des victimes au sein de leurs communautés, de fourniture de services d'appui agricole aux victimes qui s'emploient à reconstruire leurs communautés et d'organisation de caisses d'épargne locales, qui enseignent à administrer un budget et encouragent la confiance. Au cours du second semestre de 2010, par exemple, 1 159 victimes vivant dans le nord de l'Ouganda ont économisé au total 33 893 600 UGX (soit l'équivalent de 15 580 dollars), montant sur lequel il a été prélevé au total 29 592 900 UGX (13 605 dollars) pour accorder de petits prêts aux victimes. En République démocratique du Congo, le Fonds a continué d'appuyer la réinsertion de quelque 800 anciens enfants soldats et autres enfants rendus vulnérables pendant la guerre et de 1 050 victimes de VSS. En outre, l'un des partenaires internationaux du Fonds, qui gère les activités de trois organismes subsidiaires qui fournissent un appui matériel, dispensent des conseils et organisent des caisses d'épargne locales, a identifié dans le Sud Kivu 1 750 autres victimes d'actes de VSS.

11. Le Secrétariat a publié à l'automne 2009 et au printemps 2010 ses deuxième et troisième rapports intérimaires sur l'exécution des projets approuvés dans le nord de l'Ouganda (dans les sous-régions Lango, Teso et Acholi et dans le district d'Adjumani) et en République démocratique du Congo (provinces du Nord et du Sud Kivu et district d'Ituri dans la province orientale).

12. Pendant la période qui s'est écoulée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 juin 2010, les membres du Secrétariat et un consultant de l'extérieur ont réalisé plusieurs visites de contrôle afin de superviser l'exécution des programmes, de renforcer les capacités locales et d'appuyer le suivi et l'évaluation des projets et les rapports. De septembre à décembre 2009, un consultant de l'extérieur a évalué les quatre projets entrepris par le Fonds pour fournir une assistance aux anciens enfants soldats et autres enfants rendus vulnérables par la guerre en République démocratique du Congo.<sup>7</sup> Sur la base des recommandations du consultant, il a été décidé, compte tenu des problèmes liés à la gestion des ressources et à la qualité du programme, de mettre fin à un projet, dont les bénéficiaires sont notamment desservis par un autre projet.<sup>8</sup>

<sup>7</sup> TFV/DRC/2007/R1/011; TFV/DRC/2007/R1/026; TFV/DRC/2007/R2/028; et TFV/DRC/2007/R2/030.

<sup>8</sup> TFV/DRC/2007/R2/030.

13. Au début de 2010, le Secrétariat a distribué à ses partenaires un questionnaire d'évaluation des projets visant à mesurer leur impact et à identifier l'idée que les victimes se faisaient de l'appui fourni par le Fonds. Le questionnaire a été distribué en anglais et en français et traduit en cinq langues locales. En tout, il a été reçu 2 600 réponses, 1 700 venant de l'Ouganda et 900 de la République démocratique du Congo. Les conclusions préliminaires de l'enquête, fondées sur un échantillon partiel de réponses, ont été présentées à la Conférence de révision du Statut de Rome. Il ressort de ces conclusions qu'aussi bien les conséquences de la violence qu'avaient vécue les victimes que leur attitude à l'égard du concept de réparations et de la justice dépendait du type de relations qu'elles avaient avec la société. Les femmes et les filles, en moyenne, semblaient souffrir davantage de traumatismes psychologiques et de l'opprobre social que les hommes et manifestaient généralement une préférence pour les réparations "individuelles" plutôt que "collectives". Un rapport détaillé sur les conclusions de l'enquête sera présenté à l'Assemblée à sa neuvième session, à New York, en décembre 2010.

14. Le Fonds fait de la sécurité des bénéficiaires de son assistance et de ses partenaires la première de ses priorités et a tiré des enseignements précieux dans ce domaine au cours des deux dernières années. Étant donné la nature de son mandat, le Fonds travaille dans des régions de conflit et dans des régions qui traversent une période postconflictuelle et, en raison des enquêtes que continue de mener la Cour et des procès qui se poursuivent actuellement, la sécurité est devenue un réel problème. Par exemple, plusieurs des partenaires d'exécution du Fonds et leur personnel ont fait l'objet de menaces de mort en raison de leurs liens apparents avec les enquêtes menées par la Cour. D'autres partenaires craignent que si un projet est empreint de l'image de marque du Fonds ou de la Cour, les victimes risquent de ne pas se présenter pour obtenir des services. Le Fonds examine la situation au cas par cas et a réuni une documentation très complète quant aux raisons pour lesquelles un partenaire demande de rester anonyme. Certains partenaires ne peuvent donc pas faire connaître publiquement leurs relations avec le Fonds. En pareils cas, le Fonds se borne à mentionner l'œuvre menée par ses partenaires, sans révéler leur identité.

15. Toutes les subventions et tous les contrats du Fonds, y compris les contrats de projets conclus par le Greffe, sont conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de la Cour. Tous les projets ont également fait l'objet d'une analyse administrative et technique par le Secrétariat du Fonds dans le cadre de ce processus de passation des contrats. Le Secrétariat a l'intention de continuer à publier des rapports sur l'avancement de ses activités deux fois par an ou, dans le cas de contributions à emploi spécifique, conformément aux conditions fixées par les donateurs. L'on trouvera des informations plus détaillées sur tous les projets en cours à l'annexe II.

16. Le 30 octobre 2009, le Fonds a, conformément à la Règle 50 de son Règlement, adressé à la Deuxième Chambre préliminaire une notification concernant les activités qu'il envisageait d'entreprendre en République centrafricaine.<sup>9</sup> Dans cette notification, le Fonds a expliqué que ses projets seraient axés en particulier sur les victimes de violences sexuelles et d'autres formes de violences sexistes ou leurs familles, ayant identifié cette catégorie de victimes comme étant celles qui avaient le plus besoin d'assistance. Le Fonds envisageait de lancer publiquement un appel d'offres afin de susciter des propositions de projet approprié afin de garantir ainsi un processus ouvert et transparent.

17. À la suite de cette notification, la Deuxième Chambre préliminaire a, le 16 novembre 2009, rendu une décision<sup>10</sup> dans laquelle elle a demandé au Conseil de direction, une fois effectuée la sélection des activités et des projets à réaliser, de l'en informer officiellement et de lui communiquer toutes les informations pertinentes requises. Par conséquent, un appel d'offres sera lancé publiquement avant la fin de 2010 pour rassembler des propositions de projets, et ceux-ci seront sélectionnés et soumis à l'approbation de la Chambre préliminaire.

<sup>9</sup> Deuxième Chambre préliminaire, notification adressée par le Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes conformément à la Règle 50 du Règlement du Fonds; ICC-01/05-29 et ICC-01/05-29-Anx en date du 30 octobre 2009.

<sup>10</sup> Deuxième Chambre préliminaire, décision relative à la notification du Fonds au profit des victimes en date du 30 octobre 2009, ICC-01/05-30 en date du 16 novembre 2009.

## B. Élection des membres du Conseil de direction

18. Le 18 novembre 2009, l'Assemblée des États Parties a élu cinq membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, conformément à sa résolution ICC-ASP/1/Res.7. L'Assemblée a élu un membre du Groupe des États d'Afrique, un membre du Groupe des États d'Asie, un membre du Groupe des États d'Europe orientale, un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, comme suit:

- a) Mme Betty Kaari Murungi (Kenya)
- b) M. Bulгаа Altangerel (Mongolie)
- c) Mme Vaira Vīķe-Freiberga (Lettonie)
- d) M. Eduardo Pizarro Leongómez (Colombie)
- e) Mme Elisabeth Rehn (Finlande)

19. Les membres du Conseil de direction ont été élus pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> décembre 2009. L'Assemblée a remercié le Conseil de direction de l'œuvre qu'il continuait de mener pour atténuer les souffrances des victimes.<sup>11</sup>

## C. Septième réunion annuelle du Conseil de direction

20. La septième réunion annuelle du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes s'est tenue à New York du 23 au 25 mars 2010, avec la participation de tous les membres du Conseil: M. Bulгаа Altangerel, Mme Betty Kaari Murungi, M. Eduardo Pizarro Leongómez, Mme Elisabeth Rehn et Mme Vaira Vīķe-Freiberga. Les membres du Conseil de direction ont, à l'unanimité, élu Mme Elisabeth Rehn Présidente, conformément au Règlement du Fonds.<sup>12</sup>

21. Le Conseil de direction a entendu un exposé du Secrétariat concernant toutes les questions liées au programme et toutes les questions opérationnelles, financières et juridiques. Le Greffier a également assisté à plusieurs séances afin de fournir un complément d'information et de répondre aux questions posées.

22. Pendant le second semestre de 2009, alors que le précédent Conseil de direction approchait de la fin de son mandat, le Président de l'Assemblée a demandé que la décision concernant le recrutement du nouveau Directeur exécutif soit prise par le nouveau Conseil de direction. À sa réunion annuelle, le Conseil nouvellement élu a décidé que sa Présidente s'entretiendrait avec les deux derniers candidats et rendrait compte au Conseil de ses observations et de ses préférences. Le candidat finalement sélectionné devrait réunir trois voix au minimum. Un nouveau Directeur exécutif a maintenant été sélectionné, et il doit prendre ses fonctions en septembre 2010.

23. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'élaborer une stratégie de mobilisation de fonds pour les Amériques et les Caraïbes; de préparer un appel modifié aux donateurs; et de réviser les statuts (en collaboration avec le Greffe). En outre, le Conseil a délégué au Secrétariat la décision concernant l'évaluation de la situation au Kenya.

24. Le Conseil de direction a approuvé le projet de budget et le tableau d'effectifs proposés par le Secrétariat pour 2011, sans abatement pour vacance des sept postes permanents.

25. La prochaine réunion du Conseil de direction doit se tenir à La Haye du 21 au 23 mars 2011.

<sup>11</sup> Résolution ICC-ASP/8/Res.3, par. 45.

<sup>12</sup> Résolution ICC-ASP/4/Res.3, annexe: Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, partie I, chapitre I, section I, par. 1.

## D. Conférence de révision du Statut de Rome

26. La Présidente du Conseil de direction, Mme Elisabeth Rehn, deux membres du Conseil, Mme Betty Kaari Murungi (Kenya) et M. Eduardo Pizarro Leongómez (Colombie), ainsi que Mme Kristin Kalla, Directrice exécutive par intérim, ont tous joué un rôle important et actif pendant la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue récemment à Kampala (Ouganda). Les membres du Conseil et les fonctionnaires du Secrétariat ont participé à la session plénière ainsi qu'à des réunions de haut niveau avec les délégations des pays participants et d'autres parties prenantes afin de rehausser la visibilité du Fonds et de mobiliser des ressources additionnelles.

27. La Présidente a représenté le Conseil de direction à l'occasion de plusieurs tables rondes, y compris la table ronde concernant l'établissement du bilan de la justice pénale internationale, qui avait pour thème "L'impact du système du Statut de Rome sur les victimes et les communautés affectées". Le Conseil de direction et son Secrétariat ont également organisé plusieurs manifestations pour faire connaître l'œuvre menée par les partenaires locaux ainsi que les projets réalisés dans le nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo: visites de sites de projet, exposition de photographies consacrées à l'appui apporté aux victimes par le Fonds et manifestations parallèles. Lors de l'une de ces manifestations parallèles, l'on s'est attaché à faire connaître quatre des projets menés par le Fonds en collaboration avec la Fondation AVSI, la Northeast Chilli Producers Association (NECPA), la War Affected Children's Association (WACA) et l'Organisation Northern Uganda Community-Based Action for Children with Disabilities.

28. La Présidente du Conseil de direction a, conjointement avec la Fondation Cinéma pour la Paix, organisé avant l'ouverture de la Conférence un dîner de travail sur le thème "Soirée de la justice". Ce dîner de travail, auquel ont assisté le Secrétaire général de l'ONU, le Président de l'Assemblée des États Parties et d'autres hautes personnalités, avait pour but de faire mieux connaître le Fonds ainsi que les besoins des victimes de crimes massifs.

29. Le juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour, Mme Betty Kaari Murungi (Kenya) et Mme Kristin Kalla, Directrice exécutive par intérim, se sont rendus à Gulu le 29 mai 2010 pour y rencontrer des victimes et des représentants des communautés affectées et pour visiter le projet de réadaptation des victimes mené avec l'appui du Fonds par le Centre GROW de la Fondation AVSI à l'hôpital régional de Gulu.

30. La Conférence de révision a, à la lumière du travail réalisé par le Conseil de direction et par le Secrétariat du Fonds, adopté une résolution dans laquelle elle a adressé ses félicitations au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes pour l'œuvre qu'il continuait de mener en vue d'atténuer les souffrances des victimes.<sup>13</sup>

## E. Assistance fournie par le Greffe

31. Conformément à l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Res.7, et conscient de l'indépendance du Conseil de direction et de son secrétariat, le Greffier a fourni l'assistance nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du Conseil et du Secrétariat.

32. Cette assistance a été fournie, entre autres, par le biais du Cabinet du Greffier, de la Section du budget et des finances, du Service des avis juridiques, de la Section d'interprétation et de traduction de la Cour, de la Section des opérations au siège, de la Section des services généraux, de la Section des ressources humaines et de la Section des technologies de l'information et des communications.

<sup>13</sup> Résolution RC/Res.2 (Impact du système du Statut de Rome sur les victimes est les communautés affectées), par. 5.

## II. Rapport financier

### A. États des contributions volontaires

33. Conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6, qui stipule que toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles soient acceptées ou refusées, doivent chaque année être portées à la connaissance de l'Assemblée, l'on trouvera à l'annexe I une liste des contributions volontaires. Cette liste comprend, entre autres, les contributions reçues d'États (1 826 043,16 euros); les contributions d'institutions et de particuliers (6 433,83 euros); les contributions en nature ou les dons de contrepartie reçus de partenaires d'exécution (soit l'équivalent de 362 962 euros); et les intérêts perçus par le Fonds (13 866,44 euros).

34. Le solde du compte en euros du Fonds au 30 juin 2010 était de 360 527,15 euros et le solde du compte en dollars des États-Unis de 31 093,95 dollars. En outre, le Fonds a un compte d'épargne dont le solde est de 3 400 000 euros.

35. Le Secrétariat gère les ressources reçues par le Fonds et rend compte de leur utilisation conformément aux critères indiqués dans l'annexe à la résolution ICC-ASP/4/Res.3.<sup>14</sup> Le Conseil de direction a pris note du fait que le Secrétariat doit rendre compte séparément des contributions à emploi spécifique, des informations sur l'utilisation de leurs contributions étant demandée par certains donateurs. Pendant la période considérée, le Greffe n'a pas pu modifier le module comptable du système SAP pour l'adapter aux exigences du Fonds, qui sont basées sur la résolution ICC-ASP/4/Res.3. Le Secrétariat continue par conséquent de comptabiliser manuellement toutes les contributions à emploi spécifique.<sup>15</sup> Selon les prévisions, la reconfiguration du module du système SAP nécessaire à une comptabilisation séparée des contributions à emploi spécifique au Fonds devrait être achevée à la fin de 2010 ou au début de 2011.

36. Les membres du Conseil de direction tiennent à remercier les entités et les personnes qui ont versé des contributions au Fonds pendant la période considérée et demandent instamment aux États Parties de continuer à verser des contributions au Fonds. Ils tiennent à remercier tout particulièrement les États Parties qui ont décidé d'accroître leurs contributions, parallèlement à l'augmentation du volume de l'assistance fournie par le Fonds, dont la valeur a atteint près de 1,6 million d'euros pendant la période considérée.

### B. Audit externe 2009

37. Le National Audit Office du Royaume-Uni fournit les services d'audit externe du Fonds. Ainsi, en juillet 2010, le NAO a soumis au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes le rapport du Commissaire aux comptes contenant les états financiers du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Comme indiqué dans ledit rapport, l'audit n'a fait apparaître aucune défaillance ou erreur significative pouvant affecter l'exactitude, la complétude ou la validité des états financiers. En conséquence, le NAO a émis une opinion d'audit dépourvue de réserve concernant les états financiers du Fonds pour 2009.

38. Dans son rapport de juillet 2010 le NAO a formulé les huit recommandations ci-après:

#### **Recommandation 1:**

*"Nous recommandons que lorsqu'il finalisera les mécanismes de dons en ligne, le Fonds examine les coûts et les avantages d'une externalisation du mécanisme de dons en ligne et s'emploie à promouvoir activement l'utilisation de ce mécanisme en élaborant une stratégie de mobilisation de fonds clairement définie."*

Le Conseil de direction souscrit pleinement à cette recommandation et examinera les options pouvant être envisagées pour un mécanisme de dons en ligne à la lumière d'une

<sup>14</sup> Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quatrième session, La Haye, 28 novembre – 3 décembre 2005 (ICC-ASP/4/32), partie III.

<sup>15</sup> Comme indiqué dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée des États Parties en date du 18 septembre 2009 (ICC-ASP/8/18\*, par. 31).

analyse du rapport coûts-avantages des différentes options et de leur conformité avec le Règlement financier et les Règles de gestion financière de la Cour. Lors de sa réunion annuelle, le Conseil a chargé le Secrétariat d'élaborer une nouvelle stratégie de mobilisation de fonds. La mobilisation de fonds constituera l'une des principales priorités du nouveau Directeur, qui doit entrer en fonctions en septembre 2010.

**Recommandation 2:**

*"Nous recommandons qu'une fois que le nouveau mécanisme en ligne sera opérationnel, le Fonds établisse des procédures claires pour veiller à ce que les ressources soient soumises aux mesures de contrôle appropriées, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de la Cour."*

Le Conseil souscrit à cette recommandation et élaborera des procédures appropriées, par exemple pour la vérification de l'origine des dons, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de la Cour.

**Recommandation 3:**

*"Nous recommandons que le Fonds détermine les ressources requises pour appuyer la gestion administrative et financière du Fonds parallèlement à l'augmentation des dons et ligne et des réparations au cours des exercices à venir."*

Le Conseil appuie pleinement cette recommandation. Un appui administratif et financier adéquat revêt en effet une importance capitale pour le bon fonctionnement du Fonds. La dotation en effectifs, cependant, dépend de l'ouverture de crédits suffisants au titre du budget-programme ordinaire, qui est approuvé par l'Assemblée des États Parties. Le Conseil de direction encourage le Comité du budget et des finances et l'Assemblée à prendre en considération les recommandations des auditeurs internes et du Commissaire aux comptes en veillant à ce qu'un appui administratif et financier approprié continue d'être fourni en vue d'assurer le bon fonctionnement du Fonds.

**Recommandation 4:**

*"Nous recommandons que la réserve constituée en vue du versement des réparations fasse l'objet d'examen et de contrôles périodiques documentés afin de garantir que le niveau de la réserve soit suffisant pour couvrir le versement des réparations qui pourront être ordonnées par la Cour."*

Le Conseil analysera périodiquement le niveau des ressources mises en réserve en vue de couvrir le versement des réparations pouvant être ordonnées par la Cour, et le Secrétariat se tiendra périodiquement en contact avec les Chambres de la Cour pour échanger des informations à ce sujet.

**Recommandation 5:**

*"Nous recommandons en outre que le Fonds tienne des comptes de gestion simples, et notamment établisse des prévisions des flux de trésorerie, qui puissent être analysés périodiquement par le Conseil. Des informations concernant les ressources financières disponibles pour le versement de réparations devraient être communiquées périodiquement à la Cour. Cela garantirait que la situation financière du Fonds soit bien comprise."*

Le Conseil appuie cette recommandation et veillera à communiquer périodiquement à la Cour des prévisions des flux de trésorerie.

**Recommandation 6:**

*"Nous recommandons que le mandat du Comité d'audit englobe expressément l'audit du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et qu'il soit établi un registre des risques séparé pour analyser les risques opérationnels et financiers auxquels est confronté le Fonds ainsi que les risques auxquels peut être exposée sa réputation."*

Le Conseil note que les dispositions concernant le mandat du Comité d'audit ont été promulguées par la Directive présidentielle ICC/PRES/D/G/2009/1. Le Conseil de direction n'a pas été consulté lors de ce processus, et ni le Conseil, ni le Secrétariat, n'est représenté au Comité d'audit. Le Conseil de direction n'est donc pas d'accord avec cette recommandation dans la mesure où il n'a pas été consulté à ce sujet et où il n'est pas représenté au Comité d'audit.

**Recommandation 7:**

*"Nous recommandons que l'Assemblée envisage d'allouer directement au Fonds les crédits destinés au Secrétariat du Fonds de sorte que ses états financiers reflètent l'intégralité des recettes et des dépenses de fonctionnement du Fonds."*

Le Conseil de direction note que cette recommandation ne s'adresse pas au Conseil mais à l'Assemblée. En outre, de l'avis du Conseil et conformément au paragraphe 2 de la résolution ICC-ASP/3/Res.7, le Secrétariat et son personnel relèvent, aux fins administratives, du Greffe de la Cour. En conséquence, il n'est pas possible d'approuver l'ouverture de crédits destinés au Secrétariat du Fonds directement au titre de celui-ci et non dans le cadre du budget-programme ordinaire de la Cour. Cependant, les dépenses afférentes aux activités du Secrétariat peuvent être reflétées intégralement dans les états financiers du Fonds afin d'améliorer la transparence de sa gestion financière.

**Recommandation 8:**

*"Nous recommandons que le Conseil de direction du Fonds revoie la procédure d'approbation des états financiers du Fonds établis par la Section du budget et des finances de la Cour. Nous recommandons également que le Président du Conseil de direction signe les états financiers pour confirmer leur acceptation au nom du Conseil."*

Le Conseil souscrit à la recommandation 8. Il relève que la recommandation 8, relative à la présentation des états financiers, paraît aller dans le sens de l'article 77 du Règlement du Fonds, aux termes duquel "le Conseil de direction soumet également: (...) b) les comptes et les états financiers du Fonds à l'examen du Commissaire aux comptes."

Dans la pratique, cependant, il y aura des limites au contrôle que le Conseil peut exercer sur les états financiers. En particulier, le Conseil de direction se compose d'éminentes personnalités qui "doivent jouir de la plus haute considération morale, être connues pour leur impartialité et leur intégrité et être compétentes en matière d'assistance aux victimes de crimes graves" (résolution ICC-ASP/1/Res.7). Les membres du Conseil travaillent pro bono et sont d'anciennes personnalités politiques, d'anciens chefs d'État, des lauréats du Prix Nobel, des membres de maisons royales et d'autres hautes personnalités. Le Conseil de direction, qui ne se réunit qu'une fois par an, tient à faire observer qu'il n'est pas composé de techniciens ayant l'expérience de la gestion au jour le jour d'une administration ni des questions budgétaires et financières.

En conséquence, le Conseil de direction peut, par la signature de l'un de ses membres, prendre acte des états financiers. Cependant, il continuera de s'en remettre aux compétences techniques du Secrétariat et du Greffe pour l'établissement et l'examen appropriés des états financiers.

**III. Projet de budget pour 2011**

39. Conformément à la résolution ICC-ASP/4/Res.3, le Conseil de direction a établi pour le Secrétariat un projet de budget pour 2011, qui a été conçu conformément à la résolution ICC-ASP/3/Res.7. Le projet de budget est soumis chaque année à l'Assemblée des États Parties pour approbation, conformément au paragraphe 6 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6.

40. Le Conseil a essayé de présenter pour 2011 un projet de budget à croissance zéro, mais l'extension des activités du Fonds au Kenya a entraîné une légère augmentation de 43 500 euros. Le montant total du projet de budget pour 2011 est par conséquent de 1 261 100 euros, en comparaison d'un budget approuvé de 1 221 600 euros pour 2010 (à l'exclusion des coûts de la Conférence de révision).

41. Comme les sept postes du Secrétariat seront pourvus à la fin de 2010, le Conseil demande à l'Assemblée d'approuver le budget pour 2011 sans abattement au titre des vacances de postes.

42. En 2010 et 2011, les services juridiques dont a besoin le Secrétariat ont été financés grâce à une contribution volontaire du Gouvernement allemand, qui a permis de financer un poste P-4 de conseiller juridique (voir l'annexe III pour l'organigramme du Secrétariat).

## Annexe I

### A. Contributions volontaires reçues par le Fonds au profit des victimes

Les contributions volontaires ci-après ont été versées par des États entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 juin 2010:

Contributions des États	Euros (€)
Allemagne	455 000,00
Andorre	12 000,00
Australie	100 000,00
Autriche	30 000,00
Belgique	75 000,00
Danemark	497 160,04
Espagne	60 000,00
Finlande	100 000,00
Irlande	100 000,00
Liechtenstein	12 452,80
Norvège	253 839,32
Pays-Bas	20 475,00
Pologne	15 000,00
Royaume-Uni	45 116,00
Slovénie	15 000,00
Suisse	35 000,00
<b>Total des contributions versées par des États</b>	<b>1 826 043,16</b>

En sus des contributions des États ci-dessus, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et le 30 juin 2010 le Fonds a reçu:

- a) 6 433,83 euros de contributions en espèces de la part d'individus et d'institutions;
- b) 362 962 euros de donations en nature et/ou sous la forme de fonds correspondant à ses programmes des partenaires dans la réalisation des projets (pour plus de Caractéristiques du compte bancaire voir l'annexe II);
- c) 13 866,44 euros d'intérêts;
- d) 170 000 euros annoncés par le Gouvernement finlandais pour la fourniture de services de réadaptation et d'appui aux victimes de violences sexuelles en tant que tactique de guerre; 155 000 euros annoncés par le Gouvernement allemand pour financer le poste de conseiller juridique pour une deuxième année; et 32 000 dollars annoncés par le Gouvernement néerlandais pour cofinancer un projet de réinsertion en République démocratique du Congo.

## B. Liste de contributions volontaires par comptes bancaires

### B.1. ABN AMRO (en euros)

Encours du dépôt à terme: 3 400 000,00 euros

Raison sociale de la banque: ABN AMRO  
 Titulaire du compte: Fonds au profit des victimes  
 Monnaie: Euro (€)  
 Numéro de compte: 53.84.65.115  
 IBAN: NL54ABNA0538465115  
 Code Swift: ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris montant des contributions reçues du 1 juillet 2009 au 30 juin 2010

État du compte bancaire	Euros
Solde d'ouverture	3 129 588,90
Contributions versées par des particuliers et des institutions	6 181,83
Contributions versées par des États	1 655 568,16
Dons/paiements au titre de projets	(1 525 825,61)
Virement interne du compte en euros de la banque Fortis	151 869,99
Dépôts à terme	330 493,17
Virement au compte d'épargne	(3 400 000,00)
Intérêts	13 831,05
Frais bancaires	(1 180,34)
<b>Solde au 30 juin 2010</b>	<b>360 527,15</b>

Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions	Euros
Juillet 2009	417,26
Août 2009	690,00
Septembre 2009	165,00
Octobre 2009	810,35
Novembre 2009	155,00
Décembre 2009	1 200,00
Janvier 2010	0,00
Février 2010	305,00
Mars 2010	300,31
Avril 2010	1 250,00
Mai 2010	450,00
Juin 2010	438,91
<b>Total</b>	<b>6 181,83</b>

Ventilation mensuelle des contributions versées par des États	Euros
Juillet 2009	12 000,00
Août 2009	15 000,00
Septembre 2009	300 000,00
Octobre 2009	0,00
Novembre 2009	0,00
Décembre 2009	732 160,04
Janvier 2010	0,00
Février 2010	128 300,00
Mars 2010	57 568,80
Avril 2010	280 539,32
Mai 2010	0,00
Juin 2010	130 000,00
<b>Total</b>	<b>1 655 568,16</b>

**B.2. Fortis Bank (en euros)**

Raison sociale de la banque: Banque Fortis, La Haye (Pays-Bas)  
 Titulaire du compte: Fonds au profit des victimes  
 Monnaie: Euro (€)  
 Numéro du compte: 240005201  
 IBAN: NL39FTSB0240005201  
 Code Swift: FTBPNL2R

État du compte bancaire, y compris montant des contributions reçues du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

État du compte bancaire	Euros
Solde d'ouverture	1 659,21
Contributions versées par des particuliers et des institutions	252,00
Contributions versées par des États	150 000,00
Dons/paiements au titre de projets	0,00
Virement interne au compte en euros de l'ABN AMRO	(151 869,99)
Dépôts à terme	0,00
Intérêts	35,39
Frais bancaires	(76,61)
<b>Solde au 30 juin 2009</b>	<b>0,00</b>

Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions	Euros
Juillet 2009	252,00
Août 2009	0,00
Septembre 2009	0,00
Octobre 2009	0,00
Novembre 2009	0,00
Décembre 2009	0,00
Janvier 2010	0,00
<b>Total</b>	<b>252,00</b>

Ventilation mensuelle des contributions versées par des États	Euros
Juillet 2009	0,00
Août 2009	0,00
Septembre 2009	0,00
Octobre 2009	15 000,00
Novembre 2009	0,00
Décembre 2009	60 000,00
Janvier 2010	75 000,00
<b>Total</b>	<b>150 000,00</b>

Le compte détenu auprès de la banque Fortis sera clos le 19 janvier 2010.

**B.3. ABN AMRO (dollars É.-U.)**

Raison sociale de la banque: ABN AMRO  
 Titulaire du compte: Fonds au profit des victimes  
 Monnaie: dollars É.-U.  
 Numéro du compte: 53.86.21.176  
 IBAN: NL87ABNA0538621176  
 Code Swift: ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris les contributions reçues du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

<b>État du compte bancaire</b>	<b>US\$</b>
Solde d'ouverture	26 270,45
Contributions versées par des particuliers et des institutions	0,00
Contributions versées par des États	25 000,00
Dons/paiements au titre de projets	(37 951,50)
Remboursement de fonds inutilisés pour des projets	17 775,00
Dépôts à terme	0,00
Intérêts	0,00
Frais bancaires	0,00
<b>Solde au 30 juin 2010</b>	<b>31 093,95</b>

## Annexe II

### Projets réalisés durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010

#### A. Ouganda (16 projets)

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/003, TFV/UG/2007/R1/005, TFV/UG/2007/R1/006, TFV/UG/2007/R1/016, TFV/UG/2007/R1/020, TFV/UG/2007/R1/025, TFV/UG/2007/R2/035

**Titre du projet:** Exploiter les occasions de protéger et mettre fin à la violence (HOPE)

**Budget:** 579 739 euros + 20 165 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Décembre 2008 – décembre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel des victimes, y compris des personnes ayant été enlevées et les communautés de victimes

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/14(a)

**Titre du projet:** Chirurgie réparatrice pour les victimes de guerre dans le nord de l'Ouganda

**Budget:** 42 324 euros (il n'a pas été annoncé de fonds de contrepartie pour la période considérée)

**Durée:** Novembre 2008 – décembre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique et réadaptation psychologique des victimes de mutilations

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/14(b)

**Titre du projet:** Victimes de rebelles dans le nord de l'Ouganda: Programme de réadaptation physique

**Budget:** 97 258 euros+ 452 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2007 – octobre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique et réadaptation psychologique des victimes de mutilations

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/14(c)

**Titre du projet:** Besoins en matière de santé mentale des victimes de crimes de guerre en Ouganda: approche axée sur les services de renforcement des capacités

**Budget:** 90 777 euros (il n'a pas été annoncé de fonds de contrepartie pour la période considérée)

**Durée:** Octobre 2009 – octobre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Appui matériel aux communautés affectées par la guerre

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R1/018, TFV/UG/2007/R2/042

**Titre du projet:** Renforcement des capacités, plaidoirie et réadaptation médicale des victimes de la guerre.

**Budget:** 121 625 euros + 21 967 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – octobre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de la guerre handicapées

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R2/038

**Titre du projet:** Rétablir les moyens d'existence des victimes de la guerre

**Budget:** 138 099 euros + 30 211 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Décembre 2008 – novembre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel de victimes de la guerre, y compris les anciens combattants et autres victimes.

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R2/039, TFV/UG/2007/R2/041

**Titre du projet:** Initiative Okweyo

**Budget:** 72 062 euros (il n'a pas été annoncé de fonds de contrepartie pour la période considérée)

**Durée:** Novembre 2008 – novembre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes blessées et/ou traumatisées et leurs familles

**Projet(s):** TFV/UG/2007/R2/040

**Titre du projet:** Sensibilisation et réaction à la violence sexuelle basée sur le genre au sein de la population affectée par la guerre du district d'Oyam en Ouganda

**Budget:** 150 000 euros + 111 486 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – novembre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux jeunes et aux femmes affectées par la guerre

Note: Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour toute la durée du projet. Toutefois, les fonds correspondant aux programmes couvrent uniquement la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.

**B. République Démocratique du Congo (RDC) (13 projets)**

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/001, TFV/DRC/2007/R2/036

**Titre du projet:** Relèvement des victimes des violences sexuelles et de leurs communautés

**Budget:** 148 300 euros (il n'a pas été annoncé de fonds de contrepartie pour la période considérée)

**Durée:** Décembre 2009 – décembre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de violences sexuelles et de violences sexistes

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/004

**Titre du projet:** Projet d'appui et accompagnement psychosocial des déplacés, des retournés, des communautés d'accueil: victimes des crimes de guerre et crime contre l'humanité en territoire d'ARU

**Budget:** 58 828 euros + 4 074 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Octobre 2009 – octobre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique des communautés affectées par la guerre

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/011

**Titre du projet:** Projet de soutien à la réintégration sociale, économique et professionnelle de 250 enfants du territoire de Mahagi

**Budget:** 57 800 euros + 6 654 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Note: Il n'a été décaissé que 44 952 euros sur le budget total du projet. Le projet a été clos et liquidé avant d'être achevé et ses bénéficiaires sont désormais desservis par le projet TFV/DRC/2007/R2/030.

**Durée:** Décembre 2008 – octobre 2009

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel pour d'anciens enfants soldats et des personnes enlevées

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/019

**Titre du projet:** A l'école de la paix

**Budget:** 121 598 euros + 1 635 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – octobre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique des enfants que la guerre a rendus orphelins

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/021

**Titre du projet:** Projet de réinsertion socio-économique de 300 victimes de violences sexuelles suite à la guerre, et scolarisation de 600 de leurs enfants

**Budget:** 244 280 + 18 870 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – mars 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de violences sexuelles et leurs enfants

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/022

**Titre du projet:** Projet de réadaptation psychologique, physique et socioprofessionnelle de 200 victimes de violences sexuelles à Bunia et ses environs au travers de microcrédits en nature

**Budget:** 146 764 + 10 131 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Décembre 2008 – mars 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de violence sexuelles et leurs familles

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/026, TFV/DRC/2007/R2/028, TFV/DRC/2007/R2/031, TFV/DRC/2007/R2/033, TFV/DRC/2007/R2/043

**Titre du projet:** Réadaptation physique et psychologique et appui matériel pour 950 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans les provinces du Nord- Kivu et de l'Ituri

**Budget:** 389 988 euros + 101 310 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Note: Les projets TFV/DRC/2007/R1/026 et TFV/DRC/2007/R2/028 ont été clos et leurs bénéficiaires sont désormais desservis par le projet TFV/DRC/2007/R2/030 et le projet TFV/DRC/2007/R2/029 respectivement.

**Durée:** Novembre 2008 – 31 mars 2010 (l'organisation associée a soumis une demande de prolongation des activités qui est actuellement à l'examen)

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel pour d'anciens enfants soldats et personnes enlevées, y compris à des mères adolescentes associées aux forces et groupes armés (forces régulière et milices) et victimes de violences sexuelles

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R1/027

**Titre du projet:** Caravane de la paix dans les territoires d'Irumu et de Djugu et dans une partie du territoire de Mahagi

**Budget:** 148 888 euros + 7 518 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – octobre 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel aux villages victimisés

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R2/029

**Titre du projet:** Projet de réadaptation psychologique des jeunes mères associées aux forces armées de la ville de Bunia et sa région environnante

**Budget:** 160 709 euros + 15 667 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – août 2010

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel pour les mères adolescentes associées aux forces et groupes armés

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R2/030

**Titre du projet:** Projet pour la réinsertion socioprofessionnelle et économique de 150 anciens enfants associés aux groupes armés dans le territoire de Mahagi

**Budget:** 329 033 euros + 9 951 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – juin 2011

**Type de victime et d'intervention:** Réadaptation physique et réadaptation psychologique des victimes de mutilations

**Project(s):** TFV/DRC/2007/R2/032

**Titre du projet:** Programme de réadaptation psychologique et appui matériel pour 80 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité déplacées dans la ville de Bukavu

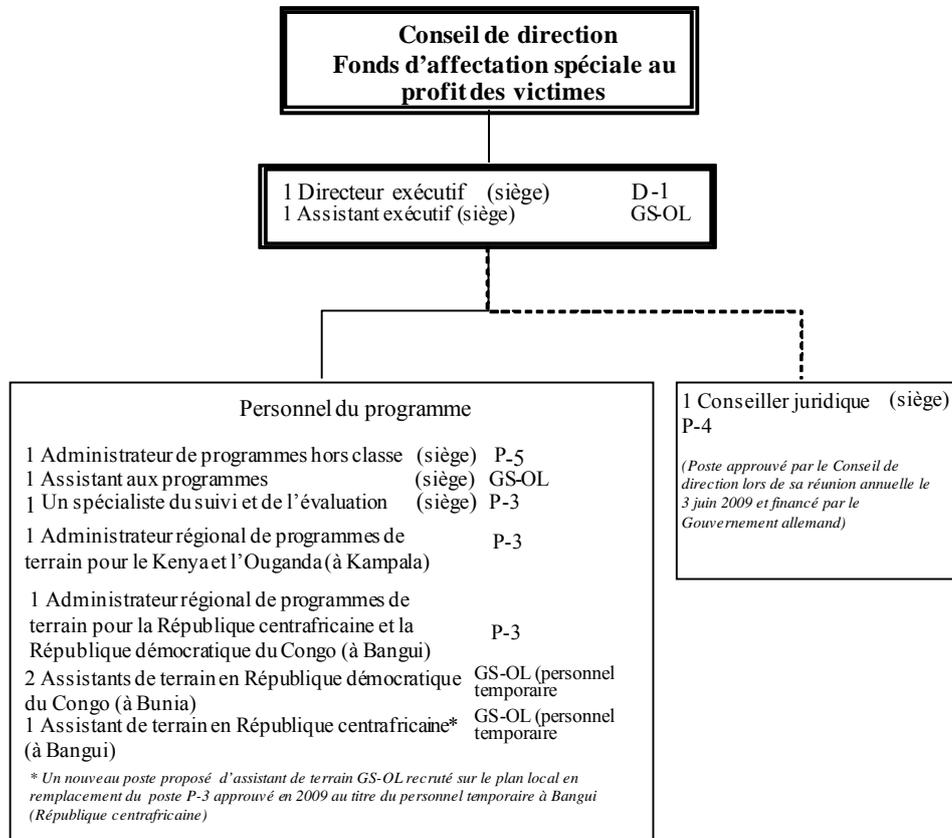
**Budget:** 66 149 euros + 2 871 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

**Durée:** Novembre 2008 – mars 2011

**Type de victime & intervention:** Réadaptation psychologique et appui matériel pour les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité

Note: Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour toute la durée du projet. Toutefois, les fonds correspondant aux programmes couvrent uniquement la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010.

## Annexe III

Organigramme du Secrétariat du Conseil de direction du Fonds<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Conformément à la décision de l'Assemblée des États Parties, le poste de fonctionnaire d'administration/de liaison hors classe (P-5) a été restitué au Cabinet du Greffier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Voir *Budget-programme de 2010 de la Cour pénale internationale*, page 137; et *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, huitième session, La Haye, 18-26 novembre 2009* (ICC-ASP/8/20), vol. I, partie I.B.8 et partie II, résolution ICC-ASP/8/Res.7.